Dispositif Alizé®

ASTREES

Présentation du dispositif

Le dispositif Alizé® (Action Locale Interentreprises en Zone d'Emploi) accompagne les PME dans le développement d'une activité économique génératrice d'emplois.

Ce programme vise à assurer le développement économique des territoires dans lequel il est mis en place. Alizé rassemble les grandes entreprises d'un territoire, ainsi que les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat et les acteurs économiques locaux.

Les objectifs du dispositif sont :

- favoriser le développement des PME, afin d'augmenter la création d'emplois,
- consolider le tissu économique local.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif Alizé® s'adresse aux PME de plus de 3 ans des secteurs de l'industrie ou des services à l'industrie. Des programmes Alizé ont été mis en place dans les 12 territoires suivants :

- Côte-d'Or,
- Ile-de-France,
- Indre,
- Lot-et-Garonne,
- Maine-et-Loire,
- Manche,
- Meurthe-et-Moselle,
- Moselle,
- Réunion,
- Savoie,
- Vaucluse,
- Vosges.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Alizé® se traduit par 2 accompagnements :

- des appuis en compétences (cadres ou ingénieurs),
- un soutien financier (sous la forme d'avance remboursable),

Dans le cadre des appuis en compétences, la valeur ajoutée du dispositif c'est la mise à disposition gracieuse de personnel qualifié par les grandes entreprises et par les partenaires au profit des PME dans les domaines tels que :

- les RH,
- la production,
- la comptabilité,
- l'informatique,
- l'export,
- les aides techniques.

Un groupe d'expert est à la disposition du porteur de projet.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le soutien financier intervient sous forme d'avance remboursable à taux 0 ou sous forme de prêt à taux 0, sans demande de garantie.

Le montant varie en fonction du territoire ainsi que la durée du remboursement.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit contacter la CCI de son territoire pour les départements :

- Côte-d'Or,
- Lot-et-Garonne,
- Maine-et-Loire,
- Manche,
- Meurthe-et-Moselle,
- Moselle,
- Savoie,
- Vosges.

L'entreprise doit contacter le Pôle de Compétitivité Medicen pour l'Ile-de-France.

L'entreprise doit se rapprocher des Plateformes Initiatives suivantes :

- Indre : Initiative Indre,
- Vaucluse : Initiative Terres de Vaucluse,
- Réunion : Initiative Réunion Entreprendre.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Données supplémentaires
  - Situation - Réglementation
    - A jour des versements fiscaux et sociaux
  - Conditions d'accès
    - Avec partenariat

Organisme

ASTREES
Association Travail Emploi Europe Société

- **ASTREES**
  41 rue du chemin vert
  75011 PARIS
  Téléphone : 01 55 28 00 75
  E-mail : contact@astrees.org
  Web : www.astrees.org